

● (1425)

LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMPOSITION DES CONTRÔLES DES SALAIRES—L'INCIDENCE SUR LES CONTRATS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, les fonctionnaires fédéraux ont appris non seulement qu'ils étaient les principales victimes de la politique de contrôle salarial du gouvernement, mais que celui-ci va rompre par la voie législative les conventions qu'ils ont signées et qui leur accordent des augmentations de plus de 6 p. 100. Hier, le premier ministre a indiqué que le gouvernement fédéral ne pouvait revenir sur les ententes signées avec les provinces productrices au sujet des augmentations du prix du pétrole le mois prochain, qui feront monter l'inflation d'au moins un point.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer, à moi, à la Chambre et aux Canadiens, pourquoi il y a deux poids deux mesures? Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les fonctionnaires continuent à faire le travail qu'on exige d'eux lorsque, d'une part, le gouvernement est prêt à faire fi des conventions signées, tout en refusant, d'autre part, d'essayer d'enrayer la montée inflationniste du prix du pétrole?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je tiens tout d'abord à signaler que les principales victimes, comme les appelle le député, sont les députés eux-mêmes, et je pense que nous devrions tous nous en féliciter. Le député lui-même est l'une des principales victimes. Les députés, tout comme les ministres, verront leur traitement baisser.

Le ministre des Finances a indiqué dans son exposé budgétaire que la conjoncture économique exceptionnelle appelle des mesures exceptionnelles, mesures que la plupart d'entre nous, bien sûr, répugneraient à prendre si ce n'était de la très grave situation économique où nous nous trouvons, mais dont le député semble inconscient. Ainsi, le programme est conçu de façon à être le plus juste possible envers tous les groupes concernés du secteur public.

LA RÉDUCTION DES SALAIRES DES COMMIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je remarque que le ministre n'a pas répondu à la question. Il parle d'un degré maximum d'équité. Comment peut-il parler d'équité dans le cas des 800 commis du gouvernement du Canada dont le salaire était d'un peu plus de \$11,000 par année et qui ont dû faire la grève il y a deux ans pour obtenir une augmentation de 13 p. 100 qu'ils voient maintenant réduite au point qu'ils vont perdre quelque chose comme \$600 par année? Leur salaire va passer à un peu plus de \$12,000 par année, ce qui comme revenu familial est au-dessous du seuil de la pauvreté au Canada? Je voudrais que le ministre me dise où le diable est l'équité là-dedans!

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je tiens à préciser qu'à la dernière ronde de négociations, les commis n'ont pas fait la grève.

Questions orales

Ils sont actuellement régis par une convention qui prévoit une augmentation supplémentaire; au prochain relèvement, ils tomberont sous le coup du programme. Ainsi ils échapperont plus tôt au programme que s'ils y étaient soumis après la deuxième année de la convention. C'est la façon dont le programme doit fonctionner.

L'APPLICATION DES MÊMES LIGNES DIRECTRICES À TOUS LES NIVEAUX DE TRAITEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je veux m'adresser de nouveau au ministre. Où est la justice lorsqu'on refuse aux personnes qui gagnent \$12,000 par an une hausse de salaire raisonnable qui leur permettrait de vivre dans la dignité avec leur famille, quand on applique exactement les mêmes lignes directrices aux personnes dont le traitement s'élève à \$70,000, \$80,000 et \$100,000 par an? C'est intolérable.

M. Nystrom: Comme M. Bouey.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député ne semble pas vouloir admettre que nous avons déclaré la guerre, c'est-à-dire une lutte nationale...

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: ... à l'inflation. Madame le Président, si notre croisade réussit, personne ne souffrira plus de l'inflation car son taux sera réduit à 6 et à 5 p. 100. Nous voulons ramener l'inflation à 6 et à 5 p. 100 au Canada, et nous y parviendrons si nos amis du NPD et la population qu'ils représentent veulent bien nous appuyer.

* * *

● (1430)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT BRITANNIQUE CHARGÉ DE L'ÉNERGIE, L'HONORABLE HAMISH GRAY

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence, à la tribune, du ministre d'État britannique chargé de l'Énergie, l'honorable Hamish Gray.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant les sept mois qui ont suivi la présentation du budget le 12 novembre 1981, vous avez déclaré que la principale mesure que le gouvernement entendait prendre pour résoudre le problème des taux d'intérêt consistait à réduire le déficit, ce qui ferait baisser l'inflation et les taux d'intérêt. Vous avez alors déclaré que le déficit s'élevait à 10.5 milliards de dollars et que nous allions emprunter 6.6 milliards de dollars.